



ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

[Accueil](#) > [Le système éducatif](#) > [De la maternelle au bac](#)

De la maternelle au baccalauréat

La lutte contre le décrochage scolaire

Information -

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.

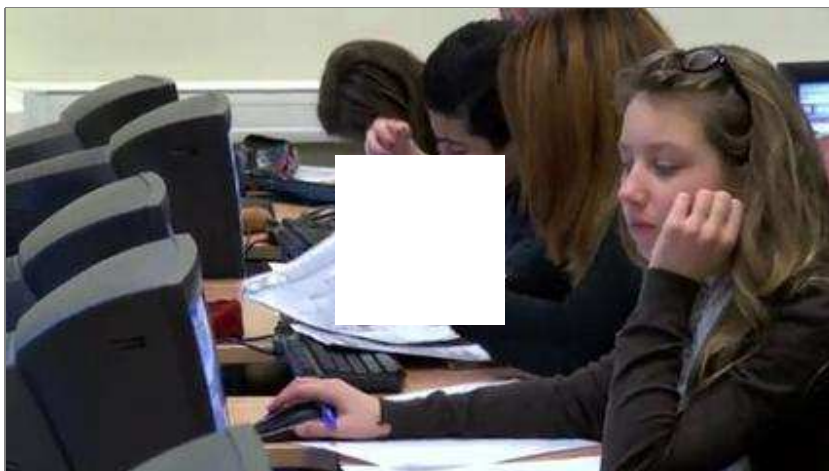
[Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?](#)

[La lutte contre l'absentéisme pour les élèves de moins de 16 ans](#)

[La lutte contre le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans](#)

[Les dispositifs pour les jeunes qui ont décroché du système scolaire](#)

En vidéo : La lutte contre le décrochage scolaire



Mise en place des réseaux "Formation Qualification Emploi" (FoQualE)

Ces réseaux ont pour mission de **coordonner les dispositifs existants** et de **proposer à des jeunes en situation de décrochage un contrat "Objectif formation-emploi"**, solution de formation adaptée aux besoins de chacun et à la situation de l'emploi dans sa région pour assurer un débouché professionnel. La circulaire publiée au BO du 4 avril 2013 permet le déploiement des réseaux sur l'ensemble du territoire.

[Consulter la circulaire "FoQualE"](#)

Ma seconde chance

Un service en ligne d'orientation pour les jeunes en situation de décrochage



[Découvrir le site et l'application mobile "Ma seconde chance"](#)

Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

Un décrocheur est un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat).

EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter

Mobilisation contre le décrochage scolaire : bilan de l'action entreprise sur l'année 2013 et perspectives pour l'année 2014

La lutte contre l'absentéisme pour les élèves de moins de 16 ans

Tous les jeunes de moins de 16 ans ont droit à l'éducation et le devoir d'être assidus. L'École prévient et repère le décrochage scolaire. Pour le traiter, l'innovation et l'expérimentation sont privilégiées.

Comprendre la situation d'un élève pour le faire renouer avec les apprentissages

Lorsqu'un élève décroche, l'objectif est de le faire renouer avec les apprentissages. La communauté éducative met alors en place un suivi spécifique : groupes de prévention, cellules de veille. Il est nécessaire de **comprendre la situation d'un élève pour coordonner l'action éducative qui doit être menée**. Les familles sont associées. Des applications informatisées au sein des établissements permettent de suivre la prise en charge de chaque élève.

Un nouveau plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme

L'absentéisme est l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au phénomène du décrochage scolaire. **La lutte contre l'absentéisme contribue donc à prévenir le décrochage et demeure une priorité.**

Le dispositif préexistant à la loi Ciotti, qui a été abrogée en 2013, est maintenu dans son architecture initiale : **avertissement des parents, puis convocation, puis possibilité de sanction**. Les parents, depuis les lois Ferry de 1882, peuvent être sanctionnés pour le défaut d'assiduité de leurs enfants. La loi du 31 janvier 2013 a modifié le dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire prévu par la loi Ciotti en supprimant la procédure de suspension des allocations familiales et le contrat de responsabilité parentale. **Ce nouveau dispositif met l'accent sur le dialogue avec les parents d'élèves dans un esprit de coéducation**. Il s'agit d'aider les parents dès les premiers signes d'absentéisme.

Un nouveau plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme destiné à compléter l'existant - avertissement des parents puis sanction - sera présenté pendant l'année scolaire 2013-2014. Il s'articulera autour de deux principes :

la pluralité, à savoir la prise en compte de la multiplicité des causes de l'absentéisme et l'intervention de l'ensemble des acteurs du domaine de l'éducation : familles, personnels de l'éducation nationale, associations, mouvements d'éducation populaire, associations, dispositifs de la politique de la ville, etc.

la réactivité dans la mise en œuvre des mesures de soutien aux parents car **la lutte contre l'absentéisme n'est efficace que si elle est mise en œuvre immédiatement**. Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité ou les dispositifs sociaux du Conseil général doivent intervenir dès les premiers signes d'absentéisme. Le nouveau dispositif met en place, en cas de persistance du défaut d'assiduité, une procédure d'accompagnement des parents d'élèves centrée sur l'établissement d'enseignement scolaire avec la désignation d'un personnel d'éducation référent pour chaque élève concerné.

L'expérimentation du "dernier mot aux familles" concernant l'orientation de l'élève en fin de troisième

Le sentiment qu'ont beaucoup d'élèves d'être "enfermés" dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont figure parmi les principales causes d'absentéisme. **L'expérimentation lancée depuis la rentrée 2013 vise à laisser aux familles le dernier mot concernant l'orientation de leur enfant en fin de troisième**. Elle a pour objectif de favoriser la réussite éducative en suscitant l'implication et l'engagement de chaque élève dans son parcours.

Suivre l'orientation des élèves

Le **suivi de l'orientation de l'élève** est important pour prévenir le décrochage scolaire. L'objectif est qu'aucun élève ne se trouve sans solution à l'issue des procédures d'affectation.

De nombreux dispositifs sont au service des équipes éducatives :

Les écoliers peuvent bénéficier d'une aide personnalisée, de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et de CM2 et de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire.

[Aide personnalisée et stages de remise à niveau à l'école](#)

Introduction : la Nation mobilisée contre le décrochage scolaire
Les réseaux "Formation QUALification Emploi" (FOQUALE) : mesures clés
Bilan de l'activité des réseaux FOQUALE
Photographie des jeunes en situation de décrochage d'après le dernier comparatif SIEI de décembre 2013
Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
Service civique

[Dossier de présentation du 8 janvier 2014](#)

[Prévention du décrochage scolaire : présentation des réseaux "Formation Qualification Emploi" lors d'un déplacement dans l'académie de Lille](#)
Actu en images du 4 avril 2013

[Vincent Peillon a annoncé le retour en formation qualifiante de 8 600 jeunes depuis décembre 2012](#)
Communiqué de presse du 4 avril 2013

Orientation

Les grandes étapes de l'orientation

[Le calendrier de l'orientation](#)
[Découverte des métiers et des formations](#)
[L'orientation en pratique](#)

[Orientation](#)

Site à consulter

Éduscol

Décrochage scolaire : présentation, analyses, données chiffrées, etc.

[Prévention du décrochage scolaire](#)

Définition et enjeux, pilotage, équipe pédagogique et éducative, etc.

[Dispositifs relais : classes et ateliers relais](#)

Textes de référence

[Expérimentation d'une décision d'orientation prise par la famille de l'élève ou par ce dernier s'il est majeur](#)
décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014 portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation (Journal officiel du 9 janvier 2014)

[Mise en place des réseaux](#)

L'**accompagnement personnalisé** permet aux élèves de sixième de consolider et d'approfondir leurs acquis et de se former aux méthodes de travail du collège. Il se pratique en classe entière et en petits groupes.

[Accompagnement personnalisé en sixième](#)

L'**accompagnement éducatif**, c'est accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive.

[Accompagnement éducatif](#)

Un **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est proposé à l'école élémentaire et au collège.

[Programme personnalisé de réussite éducative \(PPRE\)](#)

Les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps, dans le cadre de la nouvelle voie professionnelle.

[Accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel](#)

La mise en place, de la seconde à la terminale, d'un **accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires** est une **mesure essentielle du nouveau lycée**. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

[Accompagnement personnalisé au lycée général et technologique](#)

Les **dispositifs relais (classes et ateliers)** accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation.

[Dispositifs relais](#)

Grâce à l'opération **École ouverte**, des jeunes sont **accueillis dans des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires** et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire.

[École ouverte](#)

Les **sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)** s'adressent aux élèves dont les difficultés d'apprentissage sont graves et durables. Au collège et au lycée, des enseignements généraux et professionnels adaptés sont également organisés et dispensés dans la plupart des **établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**.

[Enseignements adaptés](#)

Les **établissements de réinsertion scolaire (ERS)** accueillent des collégiens perturbateurs dont le comportement nuit au bon fonctionnement de la classe et de l'établissement. Les ERS proposent, pour un an au moins, **une rupture avec le cadre de vie habituel** et offrent de préférence un hébergement en internat dans des locaux annexes permettant une prise en charge suivie.

[Établissements de réinsertion scolaire](#)

À partir de la rentrée 2015, **un nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera proposé dès la sixième** à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. L'ambition de ce parcours est d'aider chaque élève à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation. Il doit également lui permettre de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, de développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre. Il succède à l'actuel parcours de découverte des métiers et des formations qui concerne actuellement tous les élèves, de la classe de cinquième jusqu'en classe terminale de lycée.

La lutte contre le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans

Un phénomène complexe, des causes multiples

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe. Le rapport de la mission sur l'absentéisme et le décrochage scolaires, remis en 2011, souligne **les principales causes de ce phénomène, auquel les élèves de l'enseignement professionnel sont particulièrement exposés** :

le sentiment qu'ont beaucoup d'élèves d'être "enfermés" dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont

le recours excessif au redoublement et aux exclusions de cours, qui sont utilisées dès l'apparition d'une difficulté même mineure ou dès le moindre retard

une tendance à la **dévalorisation de l'École et du travail**

l'influence de l'environnement social et familial

La lutte contre le décrochage dans les établissements scolaires

La prévention du décrochage repose d'abord sur la mise en œuvre de plusieurs actions : plan de prévention de l'illettrisme, socle commun, personnalisation des parcours, réforme du lycée, lutte contre l'absentéisme, prévention du harcèlement, etc. Ces actions permettent de conduire plus de jeunes vers le diplôme de fin de cycle et de limiter les sorties prématurées.

[Formation Qualification Emploi \(FoQualE\)](#)

circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013

[Lutte contre le décrochage scolaire](#)

circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011

[Organisation et pilotage des dispositifs relais](#)

circulaire n°2006-129 du 21 août 2006

L'École met en œuvre des **mesures adaptées pour prévenir le décrochage des jeunes de plus de 16 ans**. Le projet d'établissement prend en compte cette lutte. **Tous les acteurs de la communauté éducative sont concernés** et les familles sont associées. L'**innovation pédagogique** aide les élèves à retrouver la voie de la réussite.

Selon la situation de l'élève, l'objectif est de le réinstaller dans une dynamique positive par rapport à ses études grâce à des dispositifs spécifiques :

La mise en place, de la seconde à la terminale, d'un **accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires** est une mesure essentielle du nouveau lycée. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

[Accompagnement personnalisé](#)

Au lycée, des **stages passerelles** donnent aux élèves motivés les compléments nécessaires aux changements d'orientation. Il porte notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre. Des **stages de remise à niveau** sont destinés à éviter le redoublement des élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou plus profondes. Le **tutorat** est un suivi personnalisé d'un élève ou d'un groupe d'élèves par un enseignant, dont les professeurs documentalistes, ou un conseiller principal d'éducation.

[Stages et tutorat](#)

Les professeurs principaux mènent avec **chaque élève de la voie professionnelle un entretien personnalisé d'orientation**. L'élève de première année de C.A.P. ou de seconde professionnelle exprime ses attentes. Il est accueilli et informé sur son champ professionnel. Les filières supérieures leur sont présentées.

[Entretien personnalisé d'orientation](#)

La reprise de scolarité en formation initiale est possible grâce aux actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ou spécifiquement dans le cadre des micro-lycées et autres structures innovantes.

[Présentation des micro-lycées sur le site Éduscol](#)

Au sein des établissements, des applications informatiques contribuent au bon suivi des élèves. C'est le cas du module "Prévention/Remédiation" de l'application SDO, au service de la prévention du décrochage.

La nécessité d'une action renforcée contre le décrochage scolaire

Le projet de loi pour la refondation de l'École de la République doit permettre de dégager des axes d'action sur le décrochage scolaire :

prévenir le décrochage : il s'agit de travailler en amont du décrochage, dès l'enseignement primaire, afin d'agir dès les premiers signes, sans stigmatiser l'enfant.

instaurer un réel dialogue collaboratif : la lutte contre le décrochage suppose une action partenariale entre l'école, les collectivités et les mouvements associatifs de manière à agir sur tous les aspects qui mènent au décrochage.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

L'activité menée au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire contribue à la réalisation de plusieurs objectifs :

- prévenir le décrochage scolaire
- faciliter l'accès au diplôme et à la qualification
- contribuer à la sécurisation des parcours de formation.

Les personnels de la MLDS participent au **repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les "référents décrochage scolaire" et les "groupes de prévention du décrochage scolaire"**. Ils collaborent à la **mise en place d'actions de prévention**.

Ces personnels exercent en priorité une **activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives**, de direction et d'encadrement au niveau de l'établissement scolaire, du district, du bassin de formation. Ils assurent également des **séquences de formation face aux jeunes** dans des actions de remédiation et de remobilisation mises en œuvre dans des établissements scolaires.

Au-delà de l'activité menée dans le domaine de la prévention, les personnels de la MLDS mettent **au service des réseaux "Formation Qualification Emploi" (FoQualE) leur compétence en matière de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation**.

Ils participent, en relation avec les CIO, à **l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes** vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formation et des services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FoQualE.

Les dispositifs pour les jeunes qui ont décroché du système scolaire

Le système interministériel d'échanges d'informations

Depuis 2011, le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) permet de **repérer les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme**. Le SIEI identifie ces jeunes non plus sur la base d'informations déclaratives, mais par **un croisement de bases de données au niveau national et interministériel** (éducation nationale, agriculture, CFA et missions locales). Ainsi, deux fois par an, ces listes sont transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs

Près de 360 plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs **proposent des solutions permettant un retour en formation ou la préparation à l'entrée dans la vie active.**

Les pouvoirs publics ont l'obligation de **suivre les jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi, de façon à ce qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi.**

Les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs sont un mode de **coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion** des jeunes. Les établissements scolaires, la MLDS, les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales (ML), les écoles de la deuxième chance (E2C), les établissements agricoles, les établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE), les Greta, les centres de formation d'apprentis, les bureaux d'information jeunesse (BIJ) et les collectivités territoriales sont notamment associés.

Réseau "Formation Qualification Emploi" (FoQualE)

Les réseaux FoQualE s'inscrivent dans la continuité des réseaux "nouvelle chance", prévus par la circulaire du 8 mars 2012, et se substituent à eux. Ils se déploient **sur l'ensemble du territoire afin d'offrir des solutions adaptées aux profils des jeunes.**

Les réseaux FoQualE rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Chaque jeune décrocheur pris en charge dans le cadre de ces nouveaux réseaux se voit proposer un "contrat formation qualification emploi". Après un entretien réalisé par les conseillers d'orientation-psychologues et les personnels de la MLDS afin d'évaluer ses besoins, ses compétences et son niveau scolaire, **une solution de retour en formation lui est proposée.** Il est accompagné par un tuteur de l'éducation nationale tout au long de ce parcours de formation.

Ce nouveau dispositif visant à proposer à chaque décrocheur un parcours personnalisé de retour en formation a déjà permis, à la rentrée 2013, de "raccrocher" près de 14000 jeunes. L'effort des réseaux FoQualE s'intensifie en 2013-2014 pour atteindre, voire dépasser, l'objectif de 20 000 jeunes "raccrochés" d'ici la fin de l'année.

Si l'ambition première de l'éducation nationale doit être de prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, elle doit également être en capacité d'**apporter des réponses concrètes aux jeunes qui quittent l'école sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification.**

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République précise que "Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire."

[Infographie] Les réseaux "Formation Qualification Emploi" (FoQualE) : une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

Annexe 1 de [la circulaire publiée au bulletin officiel du 4 avril 2013](#)

Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQALE) : une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

POSITIONNEMENT D'UN RÉSEAU FOQALE AU SEIN DE LA PLATEFORME



ORGANISATION D'UN RÉSEAU FOQALE : GOUVERNANCE ET RÔLES ATTENDUS DES ACTEURS



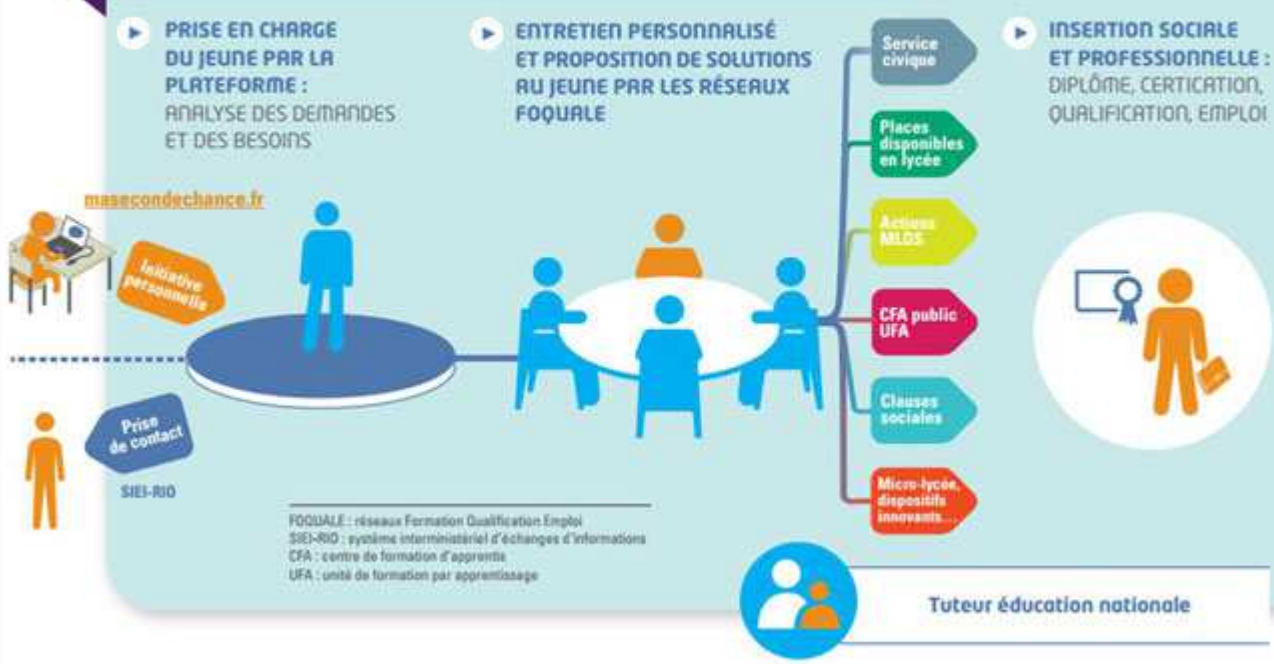
CPE : conseiller principal d'éducation
 COP : conseiller d'orientation psychologique
 MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire

© Ministère de l'éducation nationale - Avril 2013

Télécharger l'annexe 1 au format pdf

[Infographie] Le parcours de prise en charge dans le cadre des réseaux "Formation Qualification Emploi" (FoQualE)
 Annexe 2 de la circulaire publiée au bulletin officiel du 4 avril 2013

Le parcours de prise en charge dans le cadre des réseaux FOQALE



© Ministère de l'éducation nationale - Avril 2013

[Télécharger l'annexe 2 au format pdf](#)

Mise à jour : janvier 2014